

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-1840 rév. 17**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

LABORATOIRE PROVENÇAL DE PLANTES AROMATIQUES ET MEDICINALES
N° SIREN : 417813136

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**
Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

**PRODUITS CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES, EQUIPEMENTS MEDICAUX / PRODUITS BIO-ACTIFS
(MEDICAMENTS, COSMETIQUES, ANTISEPTIQUES ET DESINFECTANTS)**
*CHEMICAL AND BIOLOGICAL PRODUCTS, MEDICAL DEVICES / BIOCIDES AND HYGIENE
PRODUCTS (MEDICALS, COSMETICS, ANTISEPTICS AND DISINFECTANTS)*

réalisées par / *performed by :*

LABORATOIRE PROVENÇAL DE PLANTES AROMATIQUES ET MEDICINALES (ALL PHYTO)
110 allée Charles Babbage
30000 NIMES

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr).

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *granting date* : **22/05/2025**

Date de fin de validité / *expiry date* : **31/08/2026**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director
La Responsable du Pôle Biologie-Agroalimentaire,
Pole manager - Biology-Agri-food,

Safaa KOBBI ABIL

DocuSigned by:
Safaa KOBBI ABIL
81E5B0ECBF63444...

Accréditation Non Valide

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-1840 Rév 16.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-1840 [Rév 16](#).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.

The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21

Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 1-1840 rév. 17

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

LABORATOIRE PROVENÇAL DE PLANTES AROMATIQUES ET MEDICINALES (ALL PHYTO)
110 allée Charles Babbage
30000 NIMES

Dans son unité :

- LPPAM

Elle porte sur les essais et analyses suivants :

Portée flexible FLEX1

Produits chimiques et biologiques / Produits bio-actifs / Analyses physico-chimiques (Méthode de pharmacognosie et méthodes physiques, physico-chimiques et chimiques : plantes médicinales et aromatiques)			
Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode	Référence de la méthode
<i>Plantes Médicinales :</i> <u>Racine</u> : Valériane (Droque végétale - Extrait sec - Extrait liquide)	Teneur en acides sesquiterpéniques (exprimés en acide valérénique)	Extraction par solvant Dosage par HPLC-UV/Visible	Pharmacopée Européenne en vigueur 2.2.29 Monographies 0453-1898-1899-2400
<i>Plantes Médicinales :</i> <u>Racine</u> : Ginseng (Droque végétale)	Teneur en somme des ginsénosides Rg1 et Rb1	Extraction par solvant Dosage par HPLC-UV/Visible	Pharmacopée Européenne en vigueur 2.2.29 Monographies 1523
<i>Plantes Médicinales :</i> <u>Racine</u> : Ginseng (extrait sec)	Teneur en ginsénosides totaux exprimés en Rb1	Extraction par solvant Dosage par HPLC-UV/Visible	Pharmacopée Européenne en vigueur 2.2.29 Monographies 2356
<i>Plantes médicinales :</i> <u>Feuille</u> : Thé vert, Maté vert, Thé noir. <u>Graine</u> : Guarana, Café vert	Teneur en caféine	Extraction par solvant Dosage par HPLC-UV/Visible	Pharmacopée Française en vigueur (protocole)
<i>Plantes :</i> <u>Graine</u> : Kola	Teneur en caféine	Extraction par solvant Dosage par HPLC-UV/Visible	Pharmacopée Européenne en vigueur. Monographie 1504
<i>Plantes :</i> <u>Feuille</u> : Tilleul <u>Graine</u> : Kola <u>Racine</u> : Valériane, Ginseng <u>Extrait sec</u> : Valériane, Ginseng	Perte à la dessiccation	Dessiccation à 105°C et Gravimétrie	Pharmacopée Européenne en vigueur 2.2.32 Monographies 0957-1504-0453-1898-2400-1523
<i>Epices, aromates et herbes</i>	Détermination de la teneur en huiles essentielles	Distillation du produit en suspension aqueuse, récupération du distillat dans un tube gradué contenant une quantité de xylène pour fixer l'huile essentielle	NF EN ISO 6571

Produits chimiques et biologiques / Produits bio-actifs / Analyses physico-chimiques			
<i>(Méthode de pharmacognosie et méthodes physiques, physico-chimiques et chimiques : plantes médicinales et aromatiques)</i>			
Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode	Référence de la méthode
<i>Poivre noir et poivre blanc entier ou en poudre</i>	Détermination des alcaloïdes totaux (exprimés en pipérine)	Extraction à l'éthanol des composés piquants et mesurage spectrophotométrique à 343 nm	NF V32-078
<i>Plantes Médicinales : Racine : Réglisse (Droque végétale - Extrait sec - Extrait liquide)</i>	Détermination de la teneur en acide 18 β -glycyrrhizique	Extraction par solvant Dosage par HPLC-UV/Visible	Pharmacopée Européenne en vigueur 2.2.29 Monographie 0277
Feuilles : thé vert	Détermination de la teneur en caféine Détermination de la teneur en catéchines totales (exprimées en 3-O-gallate de (-) épigallocatechine)	Extraction par solvant Dosage par HPLC-UV/Visible	Pharmacopée Européenne en vigueur (chapitre 2.2.29) Monographie 2668
Rhizome : <i>Curcuma xanthorrhiza</i>	Détermination de la teneur en dérivés du dicinnamoylméthane, exprimés en curcumine	Extraction par un solvant et dosage par Spectrométrie-UV/Visible Expression en pourcentage en masse par rapport à la matière sèche	Pharmacopée Européenne en vigueur (chapitre 2.2.29) + Monographie 1441
Rhizome : <i>Curcuma longa</i>	Détermination de la teneur en dérivés du dicinnamoylméthane, exprimés en curcumine	Extraction par un solvant et dosage par Spectrométrie-UV/Visible Expression en pourcentage en masse par rapport à la matière sèche	Pharmacopée Française en vigueur (chapitre 2.2.29)
<i>Droque végétale</i> Feuille : Thé vert	Détermination de la teneur en tannins (exprimés en pyrogallol)	Extraction par un solvant Dosage par Spectrométrie-UV/Visible	Pharmacopée Européenne en vigueur 2.8.14 Monographies 2010

Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

Portée fixe

Produits chimiques et biologiques / Produits bio-actifs / Analyses physico-chimiques			
<i>(Méthode de pharmacognosie et méthodes physiques, physico-chimiques et chimiques : plantes médicinales et aromatiques)</i>			
Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Extrait sec (compléments alimentaires), extrait liquide (jus d'agrume)	Détermination de la teneur en vitamine C (acide L-ascorbique)	Extraction par solvant Dosage par HPLC-UV/Visible	Méthode interne HPLC/MO 88

Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

Portée flexible FLEX2

Portée générale

Produits chimiques et biologiques / Produits bio-actifs / Analyses physico-chimiques (Méthode de pharmacognosie et méthodes physiques, physico-chimiques et chimiques : plantes médicinales et aromatiques)			
Référence portée générale	Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de mesure
1	Drogues végétales	Mise en évidence de structure végétale pour confirmation de la variété botanique	Examen macroscopique et microscopique

Le laboratoire est reconnu compétent pour adopter toute méthode reconnue dans le domaine couvert par la portée générale.

La liste exhaustive des méthodes proposées sous accréditation est mise à disposition par le laboratoire.

Portée flexible FLEX3

Portée générale 1

Produits chimiques et biologiques / Produits bio-actifs / Analyses physico-chimiques (Méthode de pharmacognosie et méthodes physiques, physico-chimiques et chimiques : plantes médicinales et aromatiques)			
Référence portée générale	Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de mesure
2	Levure de riz rouge et extraits	Détermination de la teneur en Monacoline K et de ses dérivés	Extraction par solvant Dosage par HPLC-UV/Visible
3	Produits liquides d'origine végétale	Détermination de la teneur en conservateur sorbate de potassium (E211) et benzoate de sodium (E202)	Extraction par solvant Dosage par HPLC-UV/Visible
4	Drogues Végétales	Détermination de la teneur en acide rosmarinique	Extraction par solvant Dosage par HPLC-UV/Visible

Le laboratoire est reconnu compétent, dans le domaine couvert par la portée générale, pour adopter toute méthode reconnue et pour développer ou mettre en œuvre toute autre méthode dont il aura assuré la validation.

La liste exhaustive des méthodes proposées sous accréditation est mise à disposition par le laboratoire.

Portée flexible FLEX3

Portée générale 2

Produits chimiques et biologiques / Produits bio-actifs / Analyses physico-chimiques (Méthode de pharmacognosie et méthodes physiques, physico-chimiques et chimiques : plantes médicinales et aromatiques)			
Référence portée générale	Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de mesure
5	Drogues végétales et extraits	Identification botanique (pureté variétale)	Extraction par solvant des composés phytochimiques. Séparation par CCM Révélation

Le laboratoire est reconnu compétent, dans le domaine couvert par la portée générale, pour adopter toute méthode reconnue et pour développer ou mettre en œuvre toute autre méthode dont il aura assuré la validation.

La liste exhaustive des méthodes proposées sous accréditation est mise à disposition par le laboratoire.

Portée flexible FLEX3

Portée générale 3

Produits chimiques et biologiques / Produits bio-actifs / Analyses physico-chimiques <i>(Méthode de pharmacognosie et méthodes physiques, physico-chimiques et chimiques : plantes médicinales et aromatiques)</i>			
Référence portée générale	Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de mesure
6	Drogues végétales	Détermination des éléments étrangers par gravimétrie	Pesée Détection puis séparation des éléments étrangers Pesée

Le laboratoire est reconnu compétent, dans le domaine couvert par la portée générale, pour adopter toute méthode reconnue et pour développer ou mettre en œuvre toute autre méthode dont il aura assuré la validation.

La liste exhaustive des méthodes proposées sous accréditation est mise à disposition par le laboratoire.

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr

Date de prise d'effet : **22/05/2025** Date de fin de validité : **31/08/2026**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-1840 Rév. 16.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr
--